

**Demande d'aide
Fonds d'urgence Covid-19
Hébergements touristiques**

Demande adressée à Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

1. Identité du demandeur :

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Représentant légal de la structure ci-après :

Raison sociale :

N° SIRET :

Code NAF :

Date de création de la structure :

Adresse complète du siège social :

Téléphone :

Mail :

Activité principale de la structure :

Sollicite l'attribution d'une **subvention d'un montant de**

3 000 € (meublés de tourisme, chambres d'hôtes)

5 000 € (hôtels, campings, parcs résidentiels de loisirs, villages ou centres de vacances, gîtes de groupes de 14 lits minimum en une seule unité immobilière)

de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du **Fonds d'urgence Covid 19 en faveur des hébergements touristiques**

2. Situation actuelle :

Nom de l'établissement	
Type d'établissement (hôtel, camping, parc résidentiel de loisirs, village ou centre de vacances, gîte de groupes, meublé de tourisme, chambre d'hôtes)	
Capacité d'accueil en nombre de lits	

Classement et labellisations	
Effectif au 1 ^{er} mars 2020	
Chiffre d'affaires annuel du dernier exercice clos	
Chiffre d'affaires mars+ avril 2019	
Chiffre d'affaires mars+ avril 2020	
Pour les entreprises créées après le 1er mars 2019 Chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020	

3. Autres aides sollicitées :

Déclaration des aides sollicitées dans le cadre du décret du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation et/ou dans le cadre du fonds de solidarité territorial :

Types d'aides	Indiquer le cas échéant les autres aides sollicitées ou attribuées <i>(préciser « néant » si vous n'êtes pas éligible à ces dispositifs ou si aucune aide n'est sollicitée)</i>	
	Mars 2020	Avril 2020
Volet 1 du fonds de solidarité national (article 2 du décret)		
Volet 2 du fonds de solidarité national (article 4 du décret)		
Volet 3 : fonds de solidarité territorial		

4. Informations complémentaires et engagement du demandeur :

J'ai bien noté que l'aide sollicitée s'inscrit dans le cadre de l'Encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne / 2020/C 91 I/01).

J'atteste sur l'honneur que l'entreprise/l'association suscitée :

- était, au 1^{er} mars 2020, en situation régulière à l'égard de la réglementation sociale et fiscale en vigueur.
- n'a pas fait l'objet d'une déclaration de cessation de paiement ou de procédure de redressement judiciaire/liquidation avant le 1^{er} mars 2020.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées ❶

Fait à, le

Nom, prénom et signature du représentant légal de la structure :

❶ En cas de fausses déclarations, l'aide devra être remboursée.

5. Pièces à joindre obligatoirement :

- Pour les sociétés : un extrait Kbis de moins de 6 mois, un RIB
- Pour les associations de tourisme social : une copie des statuts, un RIB et un avis de situation SIREN (disponible sur le site <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>)

6. Envoi du dossier :

Dossier à envoyer **avant le 31 mai 2020** uniquement par email à l'adresse suivante :

Entreprises situées dans le département 21 : tourisme21@bourgognefranche-comte.fr

Entreprises situées dans le département 25 : tourisme25@bourgognefranche-comte.fr

Entreprises situées dans le département 39 : tourisme39@bourgognefranche-comte.fr

Entreprises situées dans le département 58 : tourisme58@bourgognefranche-comte.fr

Entreprises situées dans le département 70 : tourisme70@bourgognefranche-comte.fr

Entreprises situées dans le département 71 : tourisme71@bourgognefranche-comte.fr

Entreprises situées dans le département 89 : tourisme89@bourgognefranche-comte.fr

Entreprises situées dans le département 90 : tourisme90@bourgognefranche-comte.fr

7. Versement de l'aide

Cette aide d'urgence sera versée en une seule fois, après réception du dossier complet, vérification de l'éligibilité et après décision de la Présidente du Conseil régional, dans la limite du budget alloué.